

## INONDATION SECTEUR DE DAX

direction  
départementale  
de l'Équipement  
Landes



service de  
l'Environnement,  
des Risques et de la  
Sécurité

Bureau de la  
Prévention, des  
Risques et de la  
Défense

# 07



## NOTE DE PRESENTATION COMMUNALE



# Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles inondation dans le secteur de DAX



1 / 100.000



## **- S O M M A I R E -**

**1.1. - Situation Locale**

**2.1 - Morphologie Fluviale**

**2.4. - Crue de référence et carte informative**

**2.5. - Côte de référence**

**3.4.- Les aléas – Cartographie**

**4.4. - Les enjeux – Cartographie**

### **1.1.. – Situation Locale :**

La commune de RIVIERE est située à 9 Km à vol d'oiseau du centre de DAX. Sa surface est de 2 673 ha 520 ha (*soit 20 % environ du territoire*) sont inondables par l'Adour. La commune a un caractère rural. Après une stagnation jusqu'en 1982 la population s'accroît régulièrement. Elle est aujourd'hui de 939 habitants. Cette progression est liée à la proximité de l'agglomération de DAX et à la demande de logements résidentiels.

### **2.1. – Morphologie fluviale :**

Après le passage du Vimport la zone inondable de l'Adour s'élargit énormément pour atteindre environ 3 Km au droit de la confluence du Luy. La vallée est très plate et est en nature de « barthe ». Bien qu'occupée par des prairies et bois, la barthe assure un rôle hydraulique essentiel. Pour la crue de référence, elle permet le passage d'un débit de l'ordre de 800 m<sup>3</sup>/s alors que le lit mineur n'en transite que 270. L'importance des sections d'écoulement ( *2 000 m sur des hauteurs dépassant parfois 3 m*) ne génère cependant que des vitesses très faibles. A l'Aval du Vimport, le plan d'eau est pratiquement horizontal. Il remonte largement dans le talweg du ruisseau de Jouanin. Simultanément le volume stocké est également très important.

### **2.4. – Crue de référence :**

Aucune laisse de crue n'a été validée sur la commune comme indiqué dans la note de présentation générale.

**Il est proposé de retenir une simulation mathématique faite par la SOGREAH pour une crue centennale en Juillet 1981 (Etat de référence : R 36 1074 R 1)**

La carte informative de la zone ainsi inondée est jointe ci-après.  
Le travail topographique a été réalisé par la S.G.E.A. Bureau de Géomètres à AIRE-SUR-L'ADOUR.

**2.5. – Côte de référence** : Comme indiqué dans la note de présentation générale une marge de sécurité sera retenue dans la partie « règlement » du P.P.R. I pour définir la cote de référence.

**Cote de référence = niveau de la crue de référence + 0,20 m**

### **3.4. – Les aléas – cartographie**

L'aléa retenu est :

la hauteur d'eau ;

- l'aléa fort est une hauteur d'eau de + de 1 m ( $\pm 0,10$  m),
- l'aléa faible est une hauteur d'eau de – de 1 m.

Il n'y a pas d'aléa vitesse, de même il n'existe aucun risque de rupture de digue.

### **4.4. – Les enjeux – cartographie**

Le remblai S.N.C.F. est touché et la voie submergée.

L'accès au pont du Vimport est impossible.

A l'aval de la commune la R.D. 70 est inondée et l'accès à 4 habitations impossible par la V.C. 10.

La Station d'épuration est inondée.

La zone urbanisée n'empiète pratiquement pas sur la zone inondable. 25 habitations environ sont cependant touchées ainsi qu'une exploitation agricole.

Le P.L.U. opposable date du 1<sup>er</sup> Mars 2000.

Il identifie bien la limite de la zone inondable et la prend en compte par des zonages : NCi, INBi, VII NAi, II NAi, I NAi, I NDi.

La réglementation sera à ajuster à la marge.